

## Nouveau taux de la TPS à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006

### Questions & Réponses

#### Quels sont les nouveaux taux de la TPS et de la TVH ?

Les taux de la TPS et de la composante fédérale de la TVH seront réduits de 1 %. Ils passeront de 7 % à 6 %. La composante provinciale de la TVH demeurera inchangée à 8 %. Le taux de la TVH passera donc de 15 % à 14 %.

#### Quand la TPS est-elle exigible ?

La TPS sur la contrepartie d'une fourniture est habituellement exigible à la première des dates suivantes :

1. celle du jour où le paiement est effectué ;
2. celle du jour où le fournisseur délivre une facture.

Si la facture est délivrée plus tard à cause d'un retard injustifié, la TPS devient exigible à compter de la date à laquelle la facture aurait été délivrée s'il n'y avait pas eu de retard. En outre, si la date de la facture ou la date de paiement établie dans une convention écrite arrive avant que la facture soit délivrée, la TPS devient exigible à la première de ces dates.

#### SERVICES ET BIENS INCORPORELS

##### **Un comptable dresse une facture après le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour des services qu'il a rendus avant cette date. À quel taux doit-il exiger la TPS sur ces services ?**

Étant donné que la facture a été délivrée après le 1<sup>er</sup> juillet 2006, il doit exiger la TPS au taux de 6 %.

##### **Une facture est dressée pour un client après le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour des services de construction rendus avant et après le 1<sup>er</sup> juillet 2006. À quel taux la TPS s'applique-t-elle à ces services ?**

Étant donné que la facture est délivrée après le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la TPS s'applique au taux de 6 % aux services précisés sur la facture.

##### **Un client a versé un paiement partiel de 100 \$, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 pour des services qui ont été rendus après cette date. Le montant total de la contrepartie pour ces services s'élève à 500 \$. La facture pour ces services est dressée après le 1<sup>er</sup> juillet 2006. À quel taux la TPS s'applique-t-elle à ces services ?**

La TPS au taux de 7 % s'applique au paiement partiel de 100 \$ versé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006. La TPS au taux de 6 % s'applique au solde de la contrepartie, soit 400 \$, précisé sur la facture pour les services rendus après le 1<sup>er</sup> juillet 2006.

#### COMPTABILITÉ DE LA TAXE ET FACTURATION

##### **Une personne utilise la méthode rapide de comptabilité pour établir le montant de TPS à verser. Les taux qu'elle utilise pour verser la TPS changent-ils ?**

Les taux de la méthode rapide de comptabilité sont modifiés pour tenir compte du nouveau taux de la TPS. Les nouveaux taux s'appliquent aux périodes de déclaration commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 ou après. Pour ce qui est des périodes de déclaration commençant avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006 et se terminant ce jour-là ou après, les anciens taux s'appliquent à la contrepartie qui est devenue due, ou qui a été payée sans être devenue due, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Les nouveaux taux s'appliquent à toutes les autres contreparties.

Le tableau suivant tient compte des taux de versement actuels et modifiés en vertu de la méthode rapide à l'intention des petites entreprises.

Taux de versement pour les entreprises	Applicable avant le 1 <sup>er</sup> juillet 2006	Applicable à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2006
qui achètent des produits en vue de les revendre	2,5 %	2,2 %
qui fournissent des services	5 %	4,3 %

##### **Qu'arrive-t-il aux prix de produits, tels que l'essence, qui comprennent la TPS ?**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006, les prix des produits qui incluent la taxe tiendront compte du nouveau taux de la TPS, soit 6 %.